

Grippe aviaire : vigilance en cas de découverte d'oiseaux morts ou blessés !



Adobe Stock

Depuis la mi-novembre, des cas de grippe aviaire ont été détectés en Belgique tant chez les oiseaux sauvages que dans les élevages. En concertation avec le fédéral, le SPW Environnement a activé un système de surveillance de mortalité des oiseaux sauvages. L'objectif est de suivre l'évolution de l'épidémie actuelle et d'évaluer le risque d'émergence d'un variant du virus de la grippe aviaire. Des recommandations sont également faites aux citoyens en cas de découverte d'oiseaux morts, malades ou blessés.

Précisons d'emblée qu'aucun cas humain de grippe aviaire n'a à ce jour été détecté dans les foyers en Belgique et que le risque de transmission aux humains reste très faible.

Néanmoins, l'influenza aviaire est une zoonose dont les variants pourraient présenter un risque de transmission à l'homme. C'est pourquoi, par principe de précaution, il

est recommandé d'éviter tout contact rapproché avec des oiseaux sauvages blessés ou des dépouilles d'oiseaux. Si chaque oiseau sauvage trouvé mort n'est évidemment pas suspect de grippe aviaire, il est à noter que les oiseaux aquatiques (cygnes, oies et canards) et les rapaces sont des groupes à risque particulièrement élevé.

Recommandations en cas de découverte d'oiseaux sauvages morts, malades ou blessés

- Ne ramassez pas un oiseau mort si vous n'avez pas à le faire.
- Si vous êtes amené à devoir le faire, portez des gants jetables et un masque buccal.
- Toute personne ayant manipulé un oiseau mort suspect de grippe aviaire doit éviter tout contact avec des volailles ou des oiseaux domestiques dans les 2 jours suivant les manipulations.
- **Dans le cas où vous trouvez des oiseaux morts, veuillez contacter le numéro de téléphone gratuit 1718 (SOS Environnement Nature) qui est géré par le SPW.**
- Au cas où vous trouveriez des oiseaux présentant des troubles nerveux, veuillez également contacter le 1718. Les cygnes en particulier semblent souvent présenter des troubles nerveux en cas d'infection.

Recommandations pour le nourrissage des oiseaux sauvages

- Le nourrissage des oiseaux sauvages est toujours possible, mais si vous ou vos voisins ont un poulailler dans le jardin, évitez d'attirer un grand nombre d'oiseaux en limitant la quantité d'aliment distribué dans le jardin et en préférant plutôt des silos d'alimentation, des cordons d'arachides et des boules de graisse.
- Changez également l'eau très régulièrement et nettoyez régulièrement la zone d'alimentation.

Toutes les informations et les liens utiles sur les mesures relatives à la grippe aviaire sont consultables sur le site biodiversite.wallonie.be